

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
lundi 25 janvier 2021  
N° CP-2021-1-3-2

### **3<sup>ème</sup> Commission**

Commission de l'attractivité économique et de la transition énergétique et écologique

#### **Service instructeur**

Service de l'environnement

#### **Service consulté**

### **VERSEMENT ANTICIPE DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT OPÉRATIONS BATRACIENS 2021**

Résumé : Dans un souci de sécurité des usagers entres autres, la Collectivité européenne d'Alsace soutient des actions de sensibilisation et de recensement des zones d'écrasement des batraciens sur les routes lors de leur migration. Cette action porte en particulier sur les sites où ces phénomènes sont de grande ampleur et ont des conséquences sur la faune et sur le comportement des conducteurs sur ces tronçons de routes départementales. Afin de permettre l'organisation de cette opération en début d'année 2021, le montant des subventions proposé s'élève à 40 % des aides attribuées en 2020. Les conventions proposées permettront de cadrer les aspects relatifs à la sécurité des bénévoles des associations intervenant sur ces sites.

Une subvention complémentaire pourra être soumise au vote de la Commission permanente postérieurement à l'adoption du budget primitif. Il vous est proposé de donner un accord favorable à cette subvention.

Depuis 1990, des actions de sensibilisation et de recensement des zones d'écrasement des batraciens sur les routes lors de leur migration font l'objet d'un soutien financier auprès des deux associations qui portent ces actions avec leurs bénévoles.

Afin de permettre à cette migration printanière de se dérouler sans compromettre la sécurité routière, des filets sont mis à disposition des associations et les unités techniques de la collectivité participent à la pose des dispositifs de protection et/ou de signalisation sur une trentaine de sites.

Afin de permettre l'organisation de cette opération en début d'année 2021, le montant des subventions proposées s'élève à 40 % des aides attribuées en 2020 soit :

- 8 000 € à la Ligue de Protection des Oiseaux,
- 1 200 € à l'association Les Piverts.

Les conventions proposées permettront de cadrer les aspects relatifs à la sécurité des bénévoles des associations intervenant sur ces sites.

Une subvention complémentaire pourra être soumise au vote de la Commission permanente postérieurement à l'adoption du budget primitif.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'accorder une subvention de 8 000 € à la Ligue de Protection des Oiseaux, correspondant à 40 % de la subvention allouée en 2020, et une subvention de 1 200 € à l'association Les Piverts, correspondant à 40 % de la subvention allouée en 2020, et d'autoriser leur versement en une seule fois, dans le cadre de l'exécution anticipée du budget primitif (BP) 2021. Les crédits nécessaires seront prélevés sur l'opération P225O008 chapitre 65 nature 65748 fonction 76, sous réserve du vote du BP 2021 ;
- d'approuver les conventions jointes en annexe au présent rapport à conclure avec ces associations, et de m'autoriser à les signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY